

# Compte rendu du CHSCT D de la Haute-Loire du 23 mars 2018



## La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT - Vincent DELAUGE -  
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -  
Hélène HOURRIER - Evelyne PAILLARD -  
Sophie CHAMARD – Caroline TURCAT.

## Déclaration Commune FO—UNSA—FSU

Le CHSCT D a pris connaissance du document du secrétaire d'Etat... « dit » d'orientation pour la concertation intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autre, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT.

Le CHSCT D rappelle son attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (M, A et D). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des

Comités Techniques.

Le CHSCT D rappelle aussi son attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.

La fusion de ces instances, aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

**Dans ces conditions, le CHSCT D demande l'abandon de ce document d'orientation et à l'inverse le renforcement des droits et prérogatives des CHSCT.**

## Suivi des avis :

**Avis sur les contrats aidés :** L'IA ne répond pas à la demande de réemploi de l'ensemble des personnels. Il se réfugie derrière le rectorat. FO a constaté que l'addition AESH + CUI n'était pas égale cette année et l'année précédente.

**Avis sur la médecine de prévention :** Les organisations syndicales avaient demandé des embauches. Toujours rien de fait. En revanche, l'administration a enfin donné un état. Sur 950 personnels, 300 n'auraient pas bénéficié de la visite médicale. A suivre pour la mise en œuvre.

**Avis sur le LSUN :** L'avis adopté demandait le respect de la liberté pédagogique d'utiliser ou nom le LSUN, dans la mesure où les seules exigences réglementaires concernent les bilans de fin de cycle. L'IA a répondu qu'il agissait dans le cadre des directives ministérielles. FO a rappelé qu'un fonctionnaire n'était pas un militant du ministère, mais devait simplement appliquer les textes réglementaires. La demande de l'IA dépasse la réglementation. Celui-ci assume.

## Bilan des accidents du travail :

Le bilan communiqué ne concerne que les personnels des écoles. FO a demandé que le bilan concernant les personnels administratifs, enseignants en particulier du 2° soit communiqué. Ce devrait être fait.

FO a ensuite indiqué que les dispositions réglementaires sur les accidents du travail ne sont pas respectées. En effet, le CHSCT devrait enquêter sur les accidents les plus graves ou répétés pour établir l'arbre des causes et proposer des mesures de prévention.

Concernant les agressions notamment, il serait intéressant de savoir les circonstances, les lieux, horaires, afin que l'administration dont c'est la responsabilité établisse un plan de prévention.

L'IA a accepté d'organiser une réunion qui travaille sur le sujet. Il a cherché néanmoins à encadrer l'action des représentants du personnel par un protocole. Bien entendu, FO gardera sa liberté de comportement.

**Bilan chiffré:** 9 accidents en 2013/2014 – 19 en 2014/2015 – 28 en 2015/2016. Sur l'ensemble 14 concernent les accidents de trajets. Une grande majorité concerne des chutes sur le lieu de travail et une importante proportion toujours croissante concerne des agressions reconnues comme « accident du travail ».

## Suivi des dossiers

**Collège Lafayette au PUY :** Une collègue a été victime d'une tentative d'assassinat. Ses roues de voiture ont été dévissées. Cela fait 1 an. Toujours aucune réponse à sa demande de protection fonctionnelle. FO a protesté. L'IA s'était engagé à faire un rapport au procureur. Le rapport n'a pas été fait, l'IA aurait appelé le procureur sur le sujet

### Plusieurs dossiers de protection fonctionnelle ont été évoqués :

Collègue maltraitée à Ally, l'année dernière. Toujours pas de réponse de l'administration.

Collègue menacée à Ste Florine par un parent. Lettre d'excuse du parent faite

## Et nouvelles situations

### Aménagement du poste d'un personnel reconnu handicapé :

L'administration a présenté la fiche d'une collègue, rempli il y a un an. FO a dénoncé le traitement qui a été fait à cette collègue dont le poste de travail n'a pas été aménagé. FO a également dénoncé l'attitude de l'IEN qui l'a laissée isolée puis l'a ensuite « descendue » en inspection afin de justifier son inaction afin de la pousser vers la sortie. Le but est presque atteint, la collègue étant actuellement en CLM et envisageant la démission.

### Enseignant de Langeac en complément de service à Saint-Flour :

Cet enseignant effectue entre 2h30 et 3h30 de route pour 3h de cours (hors période hivernale). La situation restera cependant comme ça jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'IA ne s'est pas privé de faire remarquer que le registre avait été seulement rempli en mars. Sous-entendu une fois l'année scolaire bien avancée et une fois les conditions hivernales terminées...

L'administration a annoncé que le professeur serait à temps complet à Langeac l'an prochain. Il faudra cependant bien vérifier cet engagement à la rentrée prochaine car à ce jour la redistribution des compléments de service pour 2018-2019 n'est pas encore définie.

**Collège de Retournac :** Problème de températures dans plusieurs salles de classe et salle de restauration. Une intervention serait en cours auprès du conseil départemental qui proposerait des ventilateurs.

Problème d'internet qui fonctionne mal et ne permet pas aux professionnels d'exercer leurs missions. Il s'agirait d'un problème lié non pas à la connexion mais à l'antivirus rectoral. La vétusté des ordinateurs a été évoquée. FO a demandé à l'IA d'assurer le suivi de ce dossier, y compris d'intervenir pour un renouvellement rapide du parc informatique.

FO a enfin soulevé le problème de la disparition du service chargé de la maintenance au niveau de l'Éducation nationale.

**Ecole de Solignac :** Un conflit oppose enseignantes et personnels communaux. L'IA serait intervenu pour qu'une AT-SEM non remplacée le soit.

**Ecole de Rosières :** Fuites de toit. Des travaux seraient en cours de réalisation, mais les collègues non tenus informés.

**Ecole de Craponne :** Etanchéité du toit et fuite sur l'armoire électrique. Les travaux sont réalisés suite au signalement sur le registre de danger grave et imminent.

**Ecole de BEAUX :** Mère d'élève a agressé la directrice. Intervention de l'IEN et excuse de la mère. A noter que l'IEN a dû être saisi par 2 fois pour agir.

**Ecole de Blesle :** Directeur du centre de loisirs insultant avec la directrice de l'école. Des excuses ont été présentées. FO indique que ce dossier est emblématique de la loi PEILLON qui a institutionnalisé des intervenants extérieurs qui se croient tout permis dans l'école.



**Collège Lafayette Le Puy :** De nombreuses salles seront trop petites pour accueillir les élèves à la rentrée 2018. Les suppressions annoncées de 3 classes n'arrangent pas la situation. Un rapport de l'ISST de 2015 répertorie notamment 10 salles dont les capacités d'accueil sont inférieures ou égales à 28 places. Or, à la rentrée 2018, les 5<sup>e</sup> et les 3<sup>e</sup> seront respectivement à 29 et 30 personnes par classe.

L'IA indique que les bâtiments du collège Lafayette ne sont plus aux normes par rapport à l'enseignement tel qu'on le pratique aujourd'hui. Il faudrait selon lui construire une annexe ou plutôt tout raser pour en reconstruire un nouveau. Mais paradoxalement, il assure que tout va bien même pendant cette période transitoire. Il dit qu'il a spécialement tenu compte des particularités de Lafayette quand il a fait les dotations en abaissant les seuils. Il réfute les arguments de la motion des personnels et notamment les 30 personnes par classe en 3e. L'IA assure qu'il respectera les effectifs recommandés par l'ISST sur son rapport. Comment est-ce possible au regard de la situation actuelle ? L'IA conclut par cette phrase contradictoire "Je m'engage à avoir le nombre d'élèves pile qui permet d'avoir les normes de sécurité et vous avez eu la dotation en conséquence".

## Dossiers d'enfants ingérables :

**Jules Ferry BRIOUDE :** un enfant a été déplacé dans l'école voisine. La situation s'améliorerait avec la présence d'une aide supplémentaire en la personne d'un service civique.

**Aurec/Loire :** Comportement perturbateur d'un enfant. Problème réglé, l'enfant a quitté l'école.

### **Bournoncle St Pierre :**

Comportement d'un enfant qui joue sur la santé du personnel de la classe. L'IA répond qu'il va saisir le Procureur.

*Un avis a été adopté à l'unanimité :  
Au regard de la situation subie par les collègues de l'école de Bournoncle, le CHSCT D demande que la demande d'orientation de l'élève soit effective rapidement, qu'en attendant un aménagement de l'emploi du temps de l'enfant soit envisagé.*

**Ecole Jean Pradier Brioude:** Comportement agressif d'une élève ingérable et qui harcèle une autre élève de l'école. Les enseignants se la passe d'heure en heure pour se décharger un peu. Réponse de l'IA : Que voulez vous que je fasse ? La maman de l'élève harcelée devrait en informer l'Inspection. Il indique qu'il saisit le Procureur.

**St Privat du Dragon :** présence d'un enfant ingérable. Mise en danger des autres élèves et de l'enseignant. Réponse : le dossier MDPH serait en cours. L'AESH qui devrait être en place depuis 4 mois sera recruté pour la rentrée des vacances de Pâques.

**Fontannes :** Même situation. La santé de la collègue est en danger. Réponse de l'IA : Que voulez vous que je fasse ? Il indique qu'il saisit le Procureur.

**Vous aussi, vous êtes dans cette situation. Remplissez le registre Santé et Sécurité au Travail de votre établissement et faites remonter la fiche aux délégués FO au CHSCT.**

## Commentaires : un IA incapable de répondre et d'assumer ses responsabilités!

L'IA indique qu'il est impuissant à gérer ces situations. Sa nouvelle réponse serait la saisie du procureur. Le fera t-il vraiment ?

Il s'agit pour lui de rejeter sur les familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants, les retombées de l'infâme politique menée depuis des années de destruction méthodique de l'enseignement adapté et spécialisé.

Il a réuni un groupe de travail chargé de réfléchir à cette question. Il s'agissait pour lui d'entraîner les représentants des personnels dans l'accompagnement des enseignants en difficultés.

Pour FO les choses sont claires, nous ne participerons à aucun dispositif d'accompagnement qui reviendrait à culpabiliser les enseignants et surtout à faire l'impasse sur le principal problème :

Va-t-on cesser de détruire les structures adaptées ? Va-t-on rompre avec le fait que les familles doivent donner leur accord pour toute démarche concernant soins et orientations des élèves ? Va-t-on recréer les structures disparues ou en passe de l'être ? Va-t-on restituer les postes supprimés dans l'ASH en particulier dans les Rased ? Va-t-on remettre un diplôme d'enseignant spécialisé digne de ce nom avec les options ?

A l'évidence, le Ministère refuse d'entendre ce qui se passe. Nous avons demandé à l'IA de, le saisir et d'assumer ses responsabilités d'employeur en protégeant les personnels. Nous avons demandé que les arrêts maladies générés soient pris soit en accident du travail, soit en maladie professionnelle.

FO invite les personnels à remplir les registres d'hygiène et de sécurité. C'est une manière de contraindre l'administration à se saisir des problèmes.

### Temps partiels :

FO est intervenue pour dénoncer le projet de l'IA qui consiste à refuser les temps partiels sur autorisation. En effet, pour le syndicat, les collègues doivent pouvoir travailler à temps partiel choisi et ne saurait être la variable d'ajustement de l'IA en manque de personnels parce que le Ministre ne procède pas aux recrutements nécessaires. Enfin, FO a souligné que ce n'est souvent pas par plaisir que les collègues se privent d'une partie de leur salaire et que c'est très souvent le résultat d'une situation médicale, familiale ou professionnelle particulière.

*L'avis suivant a été adopté à l'unanimité :*

*Considérant que les personnels demandent des temps partiels pour permettre un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, quel qu'en soit le motif (santé, fatigue liées aux difficultés croissantes du métier, fatigue liée à la gestion difficile de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite, raisons familiales, choix de vie... le CHSCT D demande que tous les temps partiels demandés soient accordés.*

### Registre Santé et sécurité au Travail dans les collèges :

Rappel : ce registre est un instrument à disposition des salariés pour saisir leur employeur et le CHSCT sur ces thématiques.

L'Education nationale et le Conseil départemental envisage de faire un registre commun. FO est intervenu contre ce projet. En effet les agents du département n'ont pas le même employeur ni le même CHSCT. Ce document vient apporter de la confusion. Nous avons indiqué que le syndicat FO du conseil département est également opposé à cette confusion.

Réponse de l'IA : « attendre et voir »

### Documents adressés par le conseiller de prévention aux directeurs en formation :

Pour FO ces documents sont plus que contestables. Une note de service sur le PPMS attendant est signée du conseiller de prévention et non de l'IA. Des cas d'espèce sont étudiés et les réponses données sont soit contestables, soit partielles ou partiales. FO fera un rectificatif auprès des collègues, mais regrette cette situation.

### Episode neigeux :

Rappelons que FO a saisi l'IA suite aux épisodes neigeux. Les transports scolaires avaient été interdits mais les écoles restées ouvertes sans qu'aucune consigne de sécurité n'aient été données aux collègues afin que ceux qui devaient le faire ne se déplacent pas.

L'IA nous avait répondu que tout s'était passé « sereinement ». Or, dans la circonscription d'Yssingeaux 12 écoles ont été fermées, au moins 2 accidents de trajets sont à déplorer, des TR ont été envoyés sur les routes,...

FO a demandé que des mesures spécifiques pour protéger les personnels soient prises. Nous avons obtenu une réponse de l'IA qui sera au procès verbal du CHSCT D : « **aucun retrait de salaire ne sera effectué sur les collègues s'ils ne peuvent rejoindre leur poste de travail en raison de la neige.** »

C'est une première réponse mais une organisation adéquate serait la bienvenue.

Concernant les collègues accidentés, nous avons demandé que l'administration prenne en charge les conséquences auprès des assurances sous une forme ou une autre (l'action sociale par exemple). Pas de réponse de l'IA.

**Exercice PPMS au Collège Le Monteil Monistrol :** Un exercice de sécurité de grande ampleur est prévu le 28/03. Plusieurs collègues s'interrogent sur le déroulement de cette journée et souhaitent des précisions.

1. Cadre légal : L'IA nous a répondu que c'était une initiative du Préfet et que cet exercice entrait donc dans le cadre du Plan Alerte Attentat. Il s'agit d'une simulation de tuerie de masse.

2. Personnels présents : seuls les profs du mercredi sont convoqués sur et en-dehors de leurs heures de cours. L'IA bien qu'ayant donné son accord pour cet exercice a effectivement reconnu qu'il trouvait cela curieux mais plus encore, a déploré le fait que les élèves ne soient pas présents. Quel est donc l'intérêt de faire un exercice de sécurité sans les élèves dans un collège ?

3. Obligation de présence : rappelons que cet exercice ne peut rentrer dans le cadre des missions liées (cf. texte du 20 août 2014 - article 2). L'IA ne sait évidemment pas engagé officiellement dans ses propos mais il a quand même dit que le prof n'était a priori pas tenu de rester en dehors de ses heures de cours. Se pose également le problème de l'ordre de mission car c'est une convocation en dehors des heures de cours. Que se passera-t-il en cas d'accident (de trajet, pendant l'exercice...) si on n'a pas d'ordre de mission ?

FO a alors conclu la discussion en précisant que l'on conseillerait aux collègues de ne pas se déplacer sans ordre de mission.

L'IA s'est alors engagé à appeler le préfet avant mercredi. Il est donc possible que des consignes pour cet exercice changent d'ici le 28 mars.